

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires;

A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir, Omnibus.  
3 — 52 — — Express.  
3 — 27 — — matin, Express-Poste.  
9 — 4 — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

## Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.  
11 — 49 — — matin, Omnibus.  
6 — 23 — — soir, Omnibus.  
9 — 28 — — Direct-Poste.

## Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## REVUE POLITIQUE.

La question des défenses nationales occupe toujours les Anglais; nous en avons encore la preuve aujourd'hui par un discours prononcé par sir John Pakington, dans un meeting tenu à Dreitwich, et où l'ancien lord de l'amirauté a recommandé fortement à son pays de se mettre en état de défense, tout en avouant qu'il n'y avait aucune raison de douter des bonnes intentions du gouvernement français.

Mais il en coûte cher de se défendre. On a lancé dans le public anglais l'idée d'un nouvel emprunt de 250 millions, applicable à la fortification des arsenaux: le *Daily-News* présente à ce sujet quelques observations sensées, et demande qu'on ne grève pas l'avenir de nouvelles charges dont l'utilité paraît problématique à beaucoup de bons esprits.

Mais ce qui domine avant tout l'esprit des feuilles anglaises, c'est la question de l'isthme de Suez. On a découvert à Londres que la Société du canal se propose de conquérir l'Égypte, et de là l'empire anglais des Indes.

L'*Observer* trouve que la persistance de M. de Lesseps a pris « un caractère dangereux, » et il donne au sultan un avis qui semble une menace: « Nous espérons que le sultan se laissera guider par nous, qui sommes ses amis les plus désintéressés, » et qu'il évitera les conséquences d'une mesure inopportune. »

Le *Morning-Post* dirige contre l'Espagne, au sujet du Maroc, une série d'accusations et de sarcasmes qui ne devraient pas trouver place dans la presse sérieuse.

Dans la séance de la diète germanique du 17, les représentants des Etats qui avaient envoyé des délégués aux conférences de Würzburg ont soumis à l'assemblée cinq propositions arrêtées dans ces conférences, savoir: 1<sup>o</sup> Publication des protocoles des séances; 2<sup>o</sup> question de l'indigénat; 3<sup>o</sup> rédaction d'un code civil et criminel qui serait commun à toute la Confédération; 4<sup>o</sup> mise en état de défense des côtes de la mer du Nord et de la mer Baltique; 5<sup>o</sup>

réorganisation de l'armée fédérale qui, suivant eux, ne doit pas être augmentée numériquement, mais constituée plus fortement dans son ensemble et dans ses parties. Après avoir pris acte de toutes ces propositions, la Diète s'est ajournée jusqu'au 5 janvier.

La Porte vient de nommer son ambassadeur à Paris. Une dépêche télégraphique, à la date du 21 décembre, nous annonce que c'est Ahmed-Wefik efendi qui a été désigné.

Le *Morning-Post* revient sur le projet de percement du canal de Suez. Selon lui, l'exécution du projet, c'est tout simplement le partage de l'empire turc.... C'est le partage de territoire de « l'homme malade » que l'empereur Nicolas avait proposé à sir Hamilton Seymour, et qui a été entravé par les efforts réunis de la France et de la Grande-Bretagne.

Après de nouvelles attaques contre la Compagnie de Suez, le *Morning-Post* blâme vertement le *Times* d'avoir déserté un moment, dans cette circonstance, la cause nationale, et émet le vœu que l'*Economist* reviendra sur un premier article favorable au projet de percement, qu'il vient de publier.

« Nos intérêts à nous sont en jeu, dit formellement le *Morning-Post*, ce fait est vrai; mais les intérêts de l'Europe sont tout aussi engagés que les nôtres, et de même que nous croirions devoir nous opposer à l'envahissement de Cuba par les Etats-Unis, et à l'acceptation des Provinces danubiennes par la Russie, de même devons-nous nous opposer au projet du canal de Suez. »

« La polémique des feuilles anglaises, au sujet du canal de Suez, dit l'agence Havas, paraît d'autant plus inexplicable, que le gouvernement français a fait, dit-on, avant d'appuyer, à Constantinople, la compagnie, les démarches les plus conciliantes auprès du gouvernement anglais. Il a proposé à ce dernier de s'entendre préalablement avec lui, soit pour arrêter les mesures que les ministres de S. M. Britannique jugeraient indispensables pour l'aplanissement des difficultés redoutées à Londres, soit pour régler la neutralisation formelle du canal, dans les conditions semblables à la neutralisation de la mer Noire et du Bosphore, soit enfin pour s'abs-

tenir de toute action, à Constantinople, en laissant le Sultan libre de faire ce qu'il jugerait convenable.

« Ce n'est que sur le refus du cabinet britannique, d'accueillir ces diverses propositions, que M. de Thouvenel a été chargé de soutenir officiellement les intérêts de la compagnie dont M. de Lesseps est le président, et le duc d'Albufera le vice-président. »

L'expédition des Espagnols dans le Maroc fournit au *Times* l'occasion de revenir sur l'éternelle question du débarquement des troupes françaises en Angleterre. Le journal anglais, sans se préoccuper de l'opportunité d'une semblable thèse, constate qu'une pareille invasion n'est pas chose aisée, et que les préparatifs et les armements actuels rendraient cette invasion impossible. »

Le *Times* donne, du reste, à propos des campagnes de Crimée et d'Italie, à notre administration militaire et à notre armée, des éloges qui ressemblent singulièrement à un blâme pour l'administration et l'armée anglaises.

La diète de Francfort a tenu sa dernière séance de cette année, le 19 novembre. Les cours qui ont été représentés aux conférences de Würzburg ont soumis à la haute assemblée, moitié sous forme de propositions, moitié sous celle de simple exposé, un certain nombre de propositions adoptées par la conférence.

Elles ont demandé d'abord qu'il fût procédé, de la part de la Confédération, à un travail sur le meilleur moyen à adopter pour subvenir à la dépense des côtes allemandes de la Baltique et de la mer du Nord, et qu'un comité spécial fût nommé pour adresser à la Diète un rapport sur cette question.

Elles ont ensuite exprimé leurs vœux sur la révision de la constitution militaire de l'Allemagne. Les gouvernements secondaires voudraient que cette révision tendît, non à l'augmentation du chiffre, mais au perfectionnement de l'armée fédérale.

Ils désirent aussi qu'on nomme d'avance, en temps de paix, les chefs de corps qui seront destinés à les commander en temps de guerre. Ces observations ont été renvoyées à la commission militaire.

## FEUILLETON

## L'ÂME DU NAVIRE.

(Suite.)

## CHAPITRE XIV. — CORRESPONDANCES.

Le subrécargue Jules Graverin et le capitaine Pascal, parfaitement secondés par leurs officiers subalternes et entre autres par Maurice Grandfort, avaient fait, préparé ou ébauché une foule d'affaires importantes. Déjà, d'après leurs rapports, certaines lignes étaient en cours d'exploitation régulière.

Ainsi, tandis qu'au Havre on se multipliait pour alimenter les débouchés nouveaux, Jules Graverin, muni des pouvoirs les plus étendus, avait créé en Polynésie un grand cabotage français. Il y fonda un entrepôt, comptoir central de correspondances; il acheta quelques navires et donna le commandement des deux principaux aux capitaines de commerce placés en sous-ordre à bord du *Colibri*.

Maurice, par le fait, devint second du trois-mâts, et, par parenthèse, telles étaient ses fonctions lors du combat de la sumaca dans le canal de Mosambique.

Dès qu'il fut second, son mérite mis en relief put être

mieux apprécié. Sans cesse appelé à suppléer le capitaine Pascal, soit à terre pour la partie commerciale, soit à bord pour la partie maritime et nautique, il eut l'occasion de déployer ses talents sous tous les rapports.

En annonçant le prochain retour du *Colibri*, le subrécargue écrivait à son sujet :

« Grandfort n'a cessé de justifier l'excellente opinion que j'ai conçue de lui. Notre cousin Roseville avait bien raison de nous dire qu'il est habile marin; c'est la moindre de ses qualités.—En fait de commerce ses vues sont excellentes, ses conseils judicieux; sans tatonnements, il apprécie le fort et le faible de chaque opération avec une vive sagacité.

« Malgré sa jeunesse, il se montre très-prudent; aussi lui devons-nous d'avoir renoncé à plusieurs tentatives trop hasardeuses. Enfin, je ne saurais trop louer son aptitude, son zèle, sa subordination et son courage.

« Sa vigilance nous a sauvés, peut-être, des pirates du canal de Mosambique.

« Dès notre retour, il passera son examen de capitaine au long-cours; il compte engager sa fortune sur le premier navire qu'il commandera et désirerait faire de grands voyages dans les mers que nous venons d'explorer.

« Je me permettrai donc, mon cher père, de vous inviter à lui réserver le commandement d'un de nos bâtiments en construction. »

— Oh! oh!... comme il y va, mon fils Jules! fit l'ar-

mateur en hochant la tête; Grandfort est brave, je le crois; prudent, j'en doute: mais apte au commerce.... allons donc! un artiste, un poète!...

Vingt lettres contenaient des passages dans le genre du précédent, des traits de capacités commerciales, de sang-froid ou de prudence maritime, constatés par le capitaine Pascal; enfin, un excellent mémoire de Grandfort lui-même sur le commerce des Moluques, de Célèbes et de Bornéo, avec les régions circonvoisines, ébranlèrent à la longue les préventions tenaces du vieil armateur.

— Avoir rédigé ce mémoire bourré de chiffres et être l'auteur de la légende en vers de l'*Âme du navire*!... calculer juste et savoir peindre!... je n'y comprends rien, moi qui n'ai jamais pu faire un bout-rimé ni dessiner une oreille. Enfin, admettons que Grandfort est un phénomène et rendons-nous à l'évidence. Ce mémoire est parfait!... Personne, pas même mon fils Jules, n'a mieux saisi ma pensée... patriotique. Ce Grandfort a du cœur; il a tout vu, l'intérêt de la maison, celui du Havre, celui de la France!...

Les Roseville continuaient à s'intéresser vivement au jeune et brave officier qui les avait ramenés de l'île-de-France. Chaque fois qu'ils allaient au Havre, ils appuyaient les propositions de Jules Graverin le subrécargue d'autant plus chaudement que l'armateur paraissait plus froid.

On a réclamé également des mesures efficaces pour doter l'Allemagne d'un code pénal et d'un code civil uniforme : mais la discussion n'a pas amené de résultats décisifs, et l'on ne saura que dans les séances suivantes si la Diète adhère à cette proposition qui, vu l'extrême diversité des législations actuelles, semble devoir rencontrer beaucoup d'obstacles.

Finalement, les cours de Würzburg ont demandé une publicité plus complète et plus rapide pour les délibérations de la Diète, et cette demande a été renvoyée au comité déjà nommé, il y a deux ans, sur la proposition de la Prusse, pour étudier cette matière, et qui aura à faire un rapport à ce sujet dans la prochaine session.

La Diète n'aura plus de séance jusqu'au 5 janvier, mais les travaux de ses différents comités continueront néanmoins comme d'ordinaire.

En parlant des scènes tumultueuses qui ont eu lieu à Pesth, le *Journal de Francfort* dit que, sans doute, il existe en Hongrie un parti qui ne recule devant aucun moyen pour organiser une opposition systématique. Mais ce parti ne se compose que d'une minorité insignifiante et ne saurait en imposer ni au gouvernement ni à l'étranger.

On écrit de Pesth au *Frankfurter Zeitung* que le général Benedek, qui doit être nommé gouverneur général de la Hongrie, est en marche avec 12,000 hommes, ce qui portera l'armée autrichienne en Hongrie à 50,000 hommes.

La télégraphie nous apporte, presque chaque jour, la nouvelle d'une attaque des Maures et d'une victoire des Espagnols.

Le 20 décembre, les positions espagnoles de droite ont été attaquées avec impétuosité par un corps de 10,000 hommes, tandis que 2,000 d'infanterie et 1,000 de cavalerie faisaient une diversion sur la gauche. Les Espagnols les ont repoussés à la baïonnette tandis que les grenades et la mitraille mettaient le désordre dans les rangs.

Une dépêche de Florence, du 21 décembre au soir, annonce que M. Buoncompagni, gouverneur-général des Etats de l'Italie centrale, venait d'arriver dans cette ville.

Notre correspondance particulière de Washington, en nous parlant de l'exécution de John Brown, constate qu'elle a en somme produit très-peu d'effet.

Il est vrai que des manifestations politiques et religieuses ont eu lieu dans les Etats du Nord et même jusqu'au Canada, le jour même où périssait le champion de l'abolitionisme, mais ces manifestations paraissent avoir été l'expression de quelques sectaires fanatiques plutôt que du parti républicain tout entier.

Ce parti s'est, en effet, empressé de répudier, dès le principe, toute complicité morale avec l'affaire de Harper's Ferry; et, si quelques abolitionnistes ont persisté à voir dans Brown une victime et presque un héros, notre correspondant nous donne l'assurance que les antécédents de cet aventurier et les crimes d'assassinat et d'incendie, aujourd'hui avérés, dont il s'était rendu coupable au Kansas, ont diminué singulièrement les sympathies qui s'attachaient à sa position et au courage dont il a fait preuve pendant son jugement et jusque sur l'échafaud.

Toutefois, la législature de la Caroline du Sud s'est empressée de répondre aux diverses manifesta-

tions abolitionnistes par l'adoption d'une résolution solennelle invitant le gouvernement à prendre, de concert avec ses collègues des autres Etats du Sud, telles mesures qu'ils paraissent nécessaires pour réunir tous les Etats à esclaves dans une confédération séparée, assez forte pour résister aux invasions et aux attaques du Nord.

Les dernières nouvelles du Mexique sont sorties de leur insignifiance accoutumée. Les diverses armées en présence n'avaient, pendant tout l'été, réussi qu'à prouver l'impuissance réciproque des deux partis.

Le général Miramon vient, cette fois, de reprendre vigoureusement l'offensive. Il a battu ses adversaires à Queretaro, en leur tuant 260 hommes et en leur enlevant 400 prisonniers, 30 canons et leurs bagages.

Ce succès serait, dit-on, promptement suivi de la marche de Miramon et des troupes du général Rolles sur la Vera-Cruz.

Le représentant des Etats-Unis est toujours dans cette ville; mais il n'avait pas encore, aux dernières nouvelles, réussi à signer le traité qu'il est chargé de négocier avec le gouvernement de Juárez. — Charles Bonsquet. (*Le Pays*).

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Dans un de nos précédents numéros nous avons annoncé, en quelques mots, que M. Bouleau-Neldy, professeur de musique à Saumur, avait remporté au concours musical de la Société de Sainte-Cécile, à Bordeaux, le premier prix de composition. Nous ne nous sommes pas étendu d'abord sur ce brillant succès d'un artiste que notre ville aime et apprécie, dans l'intention où nous étions d'en reparler plus longuement, après que le compte-rendu de la séance annuelle de ladite Société aurait été publié.

Ce moment est arrivé. Nous lisons dans le numéro du 15 décembre du journal de Bordeaux, *La Gironde*, la relation suivante :

« C'est le 6 décembre que la Société de Sainte-Cécile, honorée de la présence de M. le Préfet de la Gironde, d'une foule de notabilités bordelaises et d'un grand nombre de dames patronesses, a procédé à la distribution des prix du concours de composition musicale de 1859. Après un exposé fort remarquable de M. Calot aîné, rapporteur, sur les diverses partitions (*Stabat Mater* à grand orchestre) soumises à l'appréciation du jury, et un discours chaudement applaudi de M. Brochon père, président de la Société, M. le secrétaire-général, proclamant les lauréats, a déclaré à l'assemblée :

« 1<sup>o</sup> Que le premier prix (médaillon d'or de 300 francs) était obtenu par M. Bouleau-Neldy, maître de musique à Saumur, auteur de la partition n<sup>o</sup> 4, portant l'épigraphe suivante : *Per te virgo, sim defensus in die judicii!* — 2<sup>o</sup> Que la mention honorable était décernée à l'auteur inconnu de la partition n<sup>o</sup> 4, portant l'épigraphe : *Pange, lingua, gloriosi, etc.*

« M. Bouleau-Neldy, présent à la séance, s'étant avancé au bureau, M. le président, en lui faisant la remise de la médaille d'or, lui a adressé quelques paroles sympathiques. « La Société de Ste-

« Cécile, qui, la première, a levé le drapeau de la décentralisation artistique, est heureuse, lui dit M. le Président, de compter au nombre de ses lauréats un maître de la province. Vous venez, Monsieur, par votre talent, nous faire réaliser l'une de nos aspirations les plus grandes. Nous vous en remercions... »

La ville de Saumur, où M. Bouleau-Neldy réside depuis dix ans, et qui se plaît à le considérer comme un des artistes qui lui font le plus d'honneur, devait naturellement être la première à le féliciter de son triomphe. La commission de la Société Philharmonique s'est chargée de ce soin, en lui adressant, par l'organe de son président, la lettre suivante, qui exprime des sentiments universellement partagés :

« Monsieur,

« La Société Philharmonique de Saumur, à la prospérité de laquelle vous contribuez puissamment par votre concours obligeant et distingué, a appris avec bonheur le succès que vous venez d'obtenir à Bordeaux. Couronné une première fois dans cette ville, il y a un an, pour une œuvre supérieure en mérite à celles de plusieurs compositeurs en renom, vous avez, à son dernier concours, triomphé de nouveau et d'une manière qui vous honore bien plus encore, puisque le prix qui vous a été décerné, *prix unique*, démontre que vous avez laissé loin derrière vous vos concurrents dans la lutte.

« Notre Société Philharmonique, juste appréciatrice de votre talent, ne pouvait rester indifférente à un succès aussi éclatant. Je suis heureux d'être son interprète, en vous adressant, Monsieur, au nom de tous ses membres, de sincères félicitations auxquelles je joins particulièrement l'expression de mes sentiments distingués et affectueux.

« Le président de la Société Philharmonique,  
V<sup>o</sup> O'NEILL DE TYRONE. »

M. Delpech, nouveau principal du Collège, nous communique la lettre suivante, qu'il adresse aux parents de ses élèves :

Saumur, le 23 décembre 1859.

M

Appelé par S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique à diriger le Collège de Saumur, je viens solliciter votre confiance et je m'engage à y répondre par un entier dévouement à la santé, à l'éducation et à l'instruction de vos chers enfants.

Une de ces épreuves qui n'épargnent pas les établissements les plus salubres, vient d'affliger le Collège, et les cours ont dû être momentanément suspendus. L'administration municipale, dans sa sollicitude, a mis cet intervalle à profit pour faire exécuter des travaux d'assainissement qui touchent aujourd'hui à leur terme.

Le Conseil d'hygiène de l'arrondissement ayant déclaré que les élèves pouvaient, sans aucune espèce de danger, être rappelés à la fin de ce mois, M. le Recteur de l'académie, sur la proposition du Bureau d'administration, a fixé la rentrée au 2 janvier.

Les classes reprendront le mardi 3.

Agréé, etc.

Le Principal, DELPECH.

— Musique!... poésie!... peinture!... talents d'agrément!... usage du monde!... ton de bonne compagnie!... diable!...

Le vieux chef d'escadrons, trouvant son cousin l'armateur injuste, combattait ces objections avec une opiniâtreté au moins égale à la sienne, — et cela par le motif qu'à Rochetout l'éloge de Grandfort était dans toutes les bouches.

Voici pourquoi :

« M. Grandfort, qui est un savant fini, écrivait Galhauban, à la bonté, en cours de voyage, de me donner un tas de leçons pour me témoigner, dit-il, la reconnaissance qu'il doit à ma famille.

« C'est moi qui lui en dois maintenant, de la reconnaissance, et vous pareillement.

« Je ne suis pas si sot, étant votre fils, mes chers parents, que de ne pas connaître l'avantage de l'instruction.

« Ce brave M. Grandfort, donc, veut faire pour moi ce que M<sup>lle</sup> de Roseville font là-bas pour ma petite sœur, mais sa part est autrement malaisée, par exemple. J'ai toujours eu la tête un peu dure pour ce qui est de la lecture, de l'écriture — pas pour les lettres, non, — j'y ai la *main* au contraire, et une belle main! mais pour ce qui s'appelle l'orthographe.

« L'orthographe!... en voilà une pointe!... matin!...

« Les calculs, la géométrie, les observations du soleil,

ça va tout seul. Une fois compris, c'est compris, et ça se retient clair comme fanal d'habitable.

« La géographie, je n'en dis pas encore trop de mal, chaque endroit a son nom; si on l'a oublié, on le repêche sur la carte.

« Mais l'orthographe, cette damnée coquine d'orthographe, est-elle mauvaise, l'est-elle!...

« On ne croirait pas à l'entendre, là, tout bonnement avec les oreilles, qu'il y a au moins sept sortes de manières d'écrire *pain*, et sans pouvoir choisir à son goût; non!... il n'y en a qu'une, suivant le sens du mot, dit M. Grandfort.

« En voilà encore une rude histoire que le sens des mots!... Eh bien! je ne m'y trompe pas plus déjà qu'une fois le temps.

« Quand *pain* est bon à manger, s'il n'y en a qu'un, c'est *pain*, et s'il y en a deux ou plus je lui fais ajut avec un *s*, la queue de rat du pluriel, dit M. Grandfort, c'est la mode de la bonne société. Maintenant, si *pain* est un arbre autre que l'arbre à pain, eh bien! je fiche l'a pardessus le bord, et j'écris *pin*, *pin*, toujours s'il n'y en a qu'un, mais s'il navigue de compagnie, en avant la queue de rat. A cette heure, mettons que nous avons *peint* le dedans ou le dehors du trois-mâts, vous voyez ce que je rajoute : *p, e, i, n, t*, *peint*; c'est la consigne. Que je commande à un mousse de peindre une chose! plus de *t*, il faut un *s* : *peins*!... Ensuite, si je vas dire au se-

cond ou au lieutenant que les canots sont *peints*, il faut le *t* et l'*s* avec. Voilà qui est terrible à s'arrimer dans la tête. J'aimerais mieux cent mille fois prendre une empointure la nuit par gros temps.

« Et *vin*, il y a bien cinq ou six sortes d'orthographe pour celui-là, quoique le vin de Bordeaux, le vin de Madère, le vin de Provence s'écrivent toujours de même par bonheur.

« Et *navet*, il y a quarante façons baroques de l'écrire, le brigand : *navet, navets, n'avais, n'avait, n'avaient, n'avois*... débrouille-toi là-dedans.

« On t'a dit, première leçon, *b, a, ba*; tu ouvres bien l'oreille, tu entends *ba*, tu écris *ba*; tu fais une faute. Il fallait *bas, bat, bats, bah*, suivant le sens.

« Pour lors, mon pauvre Galhauban, tu te dis à part toi : — Quand les mots n'ont pas tout juste le même sens, la coutume est de les écrire différemment pour que s'il y a des sourds qui lisent dans le livre, ils ne risquent pas de s'y tromper. — Eh bien! ce n'est pas vrai, tant pis pour les sourds! Tenez, il n'y a pas un mot dans le monde qui ait autant de sens différents que *bord*, c'est sûr; mais *bord* s'écrira toujours de même, hormis le petit ajut de l'*s* pour le pluriel. »

(La suite au prochain numéro.)

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 23 décembre. — Le bulletin de la santé de S. A. I. le prince Jérôme portait, à 10 heures, ce matin, que le prince allait très-bien.

On annonce que le congrès se réunira, le 19 janvier, sous la présidence de M. le comte Walewski. La réunion des 22 plénipotentiaires aura lieu au ministère des affaires étrangères, dans les mêmes salons où s'est tenu, en 1856, le congrès de Paris. — Havas.

Turin, 22 décembre. — M. Buoncompagni a été reçu à Livourne par les ministres Cadorna et Ridolfi. Son entrée à Florence a été solennelle, pompeuse. Les membres du gouvernement et toutes les autorités sont allés le recevoir. Une foule immense l'a accueilli aux cris de : Vive Victor-Emmanuel ! Vive Buoncompagni ! Vive Ricassoli !

Madrid, 22 décembre. — La ligne télégraphique du canal a commencé à fonctionner. On s'attend à ce que bientôt les opérations en Afrique prendront un grand développement.

Madrid, 22 décembre. — Hier, on n'a reçu aucune dépêche d'Afrique. L'état sanitaire est meilleur. La division Basque partira pour l'Afrique dans les premiers jours de janvier. — Havas.

M. Desnos, ancien professeur au collège de Saumur, se propose de donner des leçons qui auront pour but de préparer les enfants à entrer, avec succès, dans les lycées et les collèges. (571)

Entre tous les Almanachs qui ont paru pour 1860, nous remarquons avec un intérêt particulier les trois suivants : l'ALMANACH PARISIEN, *lanterne magique, pièces curieuses à voir pour 1860*; l'ALMANACH DE JEAN GUÉTRÉ, *rustique et guerrier*; l'ALMANACH DE JEAN RAISIN, *joyeux et vinicole*, et pour faire honneur à ces auteurs si justement populaires, l'éditeur a déployé un luxe de typographie et de gravures inusité dans ce genre de publications. C'est vraiment un des miracles de notre époque que cette magnifique vulgarisation de la littérature, de la science, des beaux-arts et du dessin à 50 centimes.

Ces trois Almanachs sont rédigés par MM. A. DESNOYERS, THÉOPHILE GAUTIER, TH. DE BANVILLE, CHAMPELLEURY, CH. BAUDELAIRE, HIPPOLYTE CASTILLE, CH. MONSELET, EMILE DE LA BÉDOLLIÈRE, G. MATHIEU, PIERRE DUPONT, LÉON GOZLAN, ALEXANDRE DUMAS, H. MULGER, A. DE LA FIZELIÈRE, A. ESQUIROS, etc., — et illustrés par NADAR, STAAL, COURBET, BONVIN, A. GAUTIER, HANOFAUX, L. ELAMING, L. BALLY, CASANO, BENASSIS, J. RÉGNIER, BELLOT, BOETZEL, etc.

Chacun de ces Almanach forme un joli volume

in-32, de près de 200 pages, illustré de portraits, vignettes et gravures. — Prix : 50 centimes, et par la poste, 60 centimes.

On peut se procurer ces Almanachs chez tous les principaux Libraires et Papetiers des départements, au prix de 50 centimes.

Pour les recevoir directement et *franco*, envoyer à M. E. PICK, éditeur, rue du Pont-de-Lodi, 5, à Paris, 60 centimes en timbres poste, ou 1 fr. 50 c. pour les trois almanachs réunis. (*Affranchir.*)

NOTA. — La même librairie publiera, dans le courant de janvier, le *Grand Almanach de la France Impériale*, illustré de près de 100 gravures et portraits, et le seul qui contiendra l'Histoire complète de tous les événements des douze mois de l'année 1859.

Cet Almanach, de 200 pages, qui dépassera certainement tout ce qu'on a fait de plus beau et de plus national en ce genre, ne se vendra néanmoins que 50 centimes.

BOURSE DU 22 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 70 50  
4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Ferme à 96 90

BOURSE DU 23 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Ferme à 70 45  
4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Ferme à 96 50

P. GODET, propriétaire-gerant.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué, demeurant à Saumur, rue du Temple, n<sup>o</sup> 22.

PURGE LÉGALE.

Suivant procès-verbal d'adjudication, dressé par M<sup>e</sup> Loiseleur, notaire à Neuillé, et M<sup>e</sup> Clouard, son collègue, notaire à Saumur, le vingt-trois octobre mil huit cent cinquante-neuf, et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le douze novembre mil huit cent cinquante-neuf, volume 370, numéro 11;

M. Eugène-Modeste Emery de Fontaine, propriétaire et maire de la commune de Marillet, demeurant à Fontenay-le-Comte (Vendée);

« Agissant comme légataire universel en pleine propriété, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de tous les biens dépendant de la succession de M<sup>me</sup> Eulalie de Mondion, veuve en premier mariage de M. Hilaire l'Huillier de la Chapelle, en son vivant propriétaire, demeurant aux Bassauges, commune de Vivy; »

A vendu à M. Ernest-Léonce Linacrier, receveur des domaines, demeurant à Saumur,

Savoir :

1<sup>o</sup> La propriété des Bassauges, comprenant les maisons de maître, maison de fermier, vastes servitudes, cours, jardins bien plantés, dans lesquels il existe deux pavillons, pré, pelouse, pâture, douves et terrasse, le tout formant un ensemble porté au plan cadastral de Vivy, sous les numéros 19, 20, 20 bis, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29 de la section D, pour une contenance totale d'un hectare cinquante-quatre ares trente-neuf centiares, joignant au sud-est l'allée des Bassauges, tendant du bourg des Deux-Sœurs à la ferme de Pocé; au sud-ouest un chemin communal; au nord-est la pièce de terre ci-après désignée, sous l'article quatre, comprise au plan cadastral sous le numéro 30, et au sud-ouest les objets compris sous les articles deux et trois ci-après, ci. . . . . 1 54 31

2<sup>o</sup> Une allée, dite l'Allée-du-Pont-de-la-Douve, plantée de peupliers, et une pâture à côté, aussi plantée de peupliers, portées au plan cadastral de Vivy, sous les numéros 17 et 18 de la même section D, pour une contenance totale de quarante-trois ares quarante-quatre centiares, joignant au

A reporter. 1 54 31

Report. H. A. C. 1 54 31

sud-est la terrasse faisant partie de l'article premier, au sud-ouest un chemin communal, et au nord-est la pièce de terre ci-après, ci. . . . . » 43 44

3<sup>o</sup> Une pièce de terre labourable, portée au plan cadastral de ladite commune, sous le numéro 31 bis de la même section, pour une contenance d'un hectare neuf ares quatre-vingt centiares, joignant au sud-est l'article premier, au sud-ouest l'allée comprise à l'article deux, au nord-est le sieur Bonneau et la pièce de terre portée à l'article quatre ci-après, et au nord-ouest l'allée de la Poitevine, comprise à l'article cinq ci-après, ci. . . . . 1 09 80

4<sup>o</sup> Une autre pièce de terre, portée au plan cadastral de ladite commune, sous le numéro 30 de la même section, pour une contenance d'un hectare vingt-cinq ares soixante-quinze centiares, joignant au sud-est la grande allée des Bassauges, au sud-ouest l'article premier, au nord-est Renard et autres, et au nord-ouest le sieur Bonneau, ci. . . . . 1 25 75

5<sup>o</sup> Une allée plantée de peupliers, dite l'Allée-de-la-Poitevine ou de la Mairie, portée au plan cadastral de ladite commune, sous le numéro 11 de la même section, pour une contenance de quarante-huit ares trente centiares, joignant d'un côté Marais, Hardy et autres, et de l'autre côté la pièce de terre désignée sous l'article trois, ensuite les sieurs Bonneau et Boireau, ci. . . . . » 48 30

6<sup>o</sup> Une grande pièce de terre, dont une partie est plantée de sapins, portée au plan cadastral de ladite commune, sous le numéro 35 de la même section, contenant environ, déduction

A reporter. 4 81 60

Report. H. A. C. 4 81 60

faite de onze ares légués particulièrement à la femme Goisard, et de la quantité (trente-trois ares) donnée à la fabrique de Vivy par actes authentiques, quatre hectares soixante-dix-sept ares cinquante centiares, joignant au sud-est le terrain donné à la fabrique par M<sup>me</sup> de la Chapelle, et ensuite le chemin de la Jouannerie, au sud-ouest l'allée qui fait face à la porte cochère de la maison de maître des Bassauges, au nord-est le terrain donné à la fabrique et celui légué à la femme Goisard, ensuite plusieurs autres, et au nord-ouest la grande allée des Bassauges, ci. . . . . 4 77 50

7<sup>o</sup> Une autre pièce de terre, portée au plan cadastral, sous le numéro 38 de la même section, pour une contenance d'un hectare treize ares dix centiares, joignant au sud un chemin communal, au nord l'allée qui fait face à la maison de maître des Bassauges, au levant Benais, et au couchant la grande allée des Bassauges, ci. . . . . 1 13 10

Total des contenances : dix hectares soixante-douze ares vingt centiares, ci. . . . . 10 72 20

8<sup>o</sup> Ensuite sont compris dans cette propriété tous les droits quelconques que la succession de M<sup>me</sup> de la Chapelle peut avoir : 1<sup>o</sup> dans l'allée dite de Devant-la-Maison, qui fait face à la porte cochère de la maison de maître des Bassauges, et tend de cette maison au chemin de la Jouannerie, laquelle allée contient environ quarante-neuf ares et est plantée de peupliers; 2<sup>o</sup> et dans l'allée dite la Grande-Allée-des-Bassauges, plantée d'un grand nombre de peupliers, contenant environ soixante-onze ares cinquante centiares, qui tend du bourg des Deux-Sœurs au chemin de la ferme de Pocé.

Le tout situé près le bourg des Deux-Sœurs, commune de Vivy.

L'époque de l'entrée en jouissance de ladite propriété des Bassauges, pour M. Linacrier, a été fixée et indi-

quée à partir du jour de l'adjudication

La vente a été faite moyennant la somme de trente-huit mille huit cent cinquante francs de prix principal productif d'intérêts.

Tous paiements, tant du prix principal de vente que des intérêts, seront faits en l'étude de M<sup>e</sup> Loiseleur, notaire à Neuillé;

Et, en outre, à la charge, entr'autres, par M. Linacrier, qui s'y est obligé :

1<sup>o</sup> De prendre la propriété sus-aliénée et ses dépendances, dans l'état où elle se trouve le jour de l'adjudication, sans pouvoir faire de répétitions contre le vendeur, soit des mitoyennetés, soit de dégradations ou de vétusté, soit enfin d'erreur dans la désignation ou dans la contenance;

2<sup>o</sup> De payer les impositions dues sur les immeubles qui font l'objet de ce contrat, à partir du jour de l'entrée en jouissance;

3<sup>o</sup> De supporter toutes les servitudes passives, apparentes ou occultes, continues ou discontinues, dont ils peuvent être tenus, sauf à faire valoir les unes et à se défendre des autres, le tout à ses risques, périls et fortune, sans que la présente clause puisse donner à qui que ce soit plus de droits qu'il n'en aurait en vertu de titres réguliers et non prescrits, ou en vertu de la loi, notamment l'acquéreur souffrira toutes les servitudes de passage qui pourraient être dues sur les allées qui font partie de ladite propriété;

4<sup>o</sup> Enfin, d'acquitter une partie des coûts de l'acte de vente et ceux de la grosse, qui, au besoin, en sera délivrée à M. de Fontaine.

Les précédents propriétaires desdits biens vendus, dénommés au contrat de vente, étaient :

1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Eulalie Mondion, veuve en premier mariage de Pierre-Joseph Delavau, et en deuxième de Hilaire l'Huillier de la Chapelle, elle, propriétaire à Vivy, où elle est décédée; 2<sup>o</sup> M. Hilaire l'Huillier de la Chapelle, chevalier de Saint-Louis, décédé à Vivy; 3<sup>o</sup> M. Jean-Baptiste de Faulconnier, conseiller de préfecture à Angers; 4<sup>o</sup> et M<sup>me</sup> Marie de Faulconnier, veuve de M. Robert-François-Joseph Quesnay de Saint-Germain, demeurant à Avanton.

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant gréver les biens immeubles acquis par M. Linacrier, du sus-nommé et ci-dessus désignés, il a, en sa qualité d'acquéreur desdits immeubles, fait déposer une copie collationnée du contrat d'acquisition dont l'extrait précède au

